

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 2015/10/05 portant classement au titre des monuments historiques **du buffet de l'orgue**
de l'église Saint-Paul-Saint-François-Xavier de BORDEAUX (Gironde) - code INSEE : 33063

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques du buffet de l'orgue de l'église Saint-Paul-Saint-François-Xavier de BORDEAUX (Gironde),

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 17 octobre 2013,

Vu la délibération du conseil municipal de BORDEAUX (Gironde) du 28 septembre 2015,

Considérant que la conservation du buffet de l'orgue de l'église Saint-Paul-Saint-François-Xavier de BORDEAUX (Gironde), œuvre du menuisier bordelais Jean Hugla d'après les plans et dessins de l'architecte Durassier, et des sculpteurs Clément Lamarque et Louis Coëffard de Mazerolles, présente un intérêt public au point de vue de l'art et de l'histoire en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale du XIX^e siècle,

ARRÊTE

Article 1er

Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier – immeuble par destination – ci-après désigné :

AQUITAINE

33 – Gironde – **BORDEAUX** – église Saint-Paul-Saint-François-Xavier -

Buffet de l'orgue, œuvre du menuisier bordelais Jean Hugla, d'après les dessins et plans de l'architecte Durassier. Ornaments sculptés de Clément Lamarque et statue de Sainte-Cécile par Louis Coëffard de Mazerolles.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire et à l'affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le **06 OCT. 2015**

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE